

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-sixième séance – Mardi 20 mai 2014, à 17 h

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, Linda de Coulon, Jannick Frigenti Empana, Mireille Luiset et Alexandra Rys.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 9 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai et mercredi 21 mai 2014, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement vous signaler que vous avez reçu sur vos pupitres, d'une part, une lettre vous annonçant le lancement du programme urbanature, un programme du Conseil administratif visant à végétaliser l'espace public – je vous renvoie au site internet [www.urbanature.ch](http://www.urbanature.ch). Un certain nombre de réalisations auront lieu durant l'été à Genève. D'autre part, vous avez reçu un sac de graines urbaines, qui comprend à la fois des plantes aromatiques et des fleurs. Vous pourrez les planter dans votre jardin, sur votre balcon ou sur le rebord de votre fenêtre pour végétaliser la ville. Je vous laisse découvrir le programme sur le site [www.urbanature.ch](http://www.urbanature.ch).

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Puisque le Conseil municipal semble être d'humeur festive, j'attire votre attention sur le programme du week-end du bicentenaire du rattachement de Genève à la Suisse, qui aura lieu dans dix jours. Il tombe sur le pont de l'Ascension; on ne choisit pas la date, évidemment, car le 1<sup>er</sup> Juin, cette année, prendra une dimension particulière. Cette manifestation se déroulera donc vendredi 30 mai, samedi 31 mai et dimanche 1<sup>er</sup> juin, avec un programme extrêmement riche et diversifié, qui a été présenté aux médias aujourd'hui. Il a une forte composante artistique – très variée – mais également culinaire – avec les produits du terroir, aussi bien pour manger que pour boire, notamment les vins de la région.

Je vous recommande vivement de vous intéresser à ce programme. Il y a le grand spectacle «1814 ou la cuisine de l'histoire», ainsi que le défilé du samedi 31 mai. Le bal populaire terminera le week-end, le dimanche 1<sup>er</sup> juin. Je ne vous donne pas plus de détails, mais je vous recommande vivement de consulter ce programme, qui en vaut la peine. (*Remarque de M. Holenweg.*)

**Le président.** Monsieur Holenweg, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole...

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Je vous informe que M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire, sera absente demain, mercredi 21 mai, entre 17 h et 19 h, en raison d'une assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

Je vous informe que M. Roland Crot a présenté sa démission du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées. Je prie M<sup>me</sup> Sumi de bien vouloir lire la lettre de démission de M. Crot.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 14 mai 2014

*Concerne:* démission de la Fondation

Madame, Monsieur,

Mon parti n'autorisant pas pour ses conseillers municipaux de la Ville de Genève de double mandat, je vous prie par conséquent de prendre acte de ma démission à compter de ce jour.

Je tiens à vous remercier et à vous dire le plaisir que j'ai eu de travailler au sein de la Fondation. L'expérience acquise ne sera pas oubliée lors des discussions la concernant au Conseil municipal, et j'aurai plaisir à continuer de suivre son développement.

Une fois que le Conseil municipal aura validé la candidature de M. Philippe Colozier (vous trouverez ses coordonnées ci-dessous), il me remplacera aussitôt.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

*Roland Crot*

**Le président.** L'élection de son remplaçant aura lieu durant cette séance.

Nous avons également reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Christian Zaugg, mais elle sera lue demain, avant la prestation de serment de son remplaçant ou de sa remplaçante.

Je rappelle que le bureau et les chefs de groupe ont décidé de lier les objets suivants: les rapports M-986 A et M-985 A, le rapport M-1036 A et la résolution R-173, les rapports P-304 A et P-290 A, la résolution R-171 et la motion M-1085, les motions M-1095 et M-1096. Le rapport PR-1063 A a également été lié avec la motion M-1135 et le rapport P-299 A. Le bureau a décidé que ces deux objets, qui concernent le Grand Théâtre, seraient traités tout au début des rapports de commission.

Le projet de délibération PRD-34<sup>1</sup> du 21 février 2012, à l'étude en commission du règlement, a été retiré par ses auteurs, par la voix de Mme Nicole Valiquier Grecuccio.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnement d'Ensemble à gauche, signée par MM. Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier. Elle demande de reporter à demain soir le point 3 de l'ordre du jour, l'élection au conseil d'administration de 022 Télégénève SA. Je donne la parole à un auteur de la motion d'ordonnement.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). L'objectif de cette motion d'ordonnement, en effet, est de repousser l'élection des trois représentants de la Ville de Genève au conseil d'administration de Naxoo 022 Télégénève SA à demain soir, afin de pouvoir discuter d'un projet de résolution que nous proposons en urgence. (*Brouhaha.*) Cela intéresse beaucoup les socialistes... Afin donc de pouvoir discuter ici, ce soir, dans ce plénum, de l'orientation, de ce que nous attendons de nos représentants au sein de ce conseil d'administration. Ce n'est pas n'importe quel conseil d'administration, Mesdames et Messieurs! C'est celui de Naxoo 022 Télégénève SA, qui a fait l'objet d'une votation populaire à propos de sa vente. Le peuple a refusé cette vente, et nous entendons bien qu'il soit entendu.

Nous pensons qu'il est extrêmement important, dans la situation particulière de ce conseil d'administration, où quasiment une moitié des actions sont détenues par une entreprise multinationale et l'autre par la Ville, que la Ville parle d'une seule voix au sein de ce conseil d'administration, avec toutes nos sensibilités, bien entendu.

**Le président.** Monsieur Gisselbaek, c'est une minute! Vous arrivez au bout de votre temps de parole...

*M. Morten Gisselbaek.* Oui, mais l'affaire est importante, je vais me dépêcher. C'est pourquoi il nous semble que prendre peut-être une heure ce soir pour discuter de ce que nous attendons de ces représentants avant de les élire n'est pas un luxe. C'est quelque chose que nous devons aujourd'hui aux citoyens et aux citoyennes de cette ville.

**Le président.** Le Conseil administratif ne souhaite pas intervenir...

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développé, 4371.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur l'élection de trois représentants au conseil d'administration de 022 Télégénève SA est refusée par 59 non contre 11 oui.*

**Le président.** Nous sommes donc également saisis d'une motion d'ordonnement demandant d'inscrire à notre ordre du jour et de traiter en urgence la résolution R-178 du 20 mai 2014 de M<sup>me</sup> et MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer et Pierre Gauthier: «022 Télégénève SA Naxoo: une direction à donner». Vous avez tous reçu copie de ce projet de résolution. (*Protestations.*) Alors c'est en train d'être photocopié... Je suspends ce point jusqu'à ce que vous ayez ces documents.

### **3. Election de trois représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA, en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Claire Moinat et de MM. Philémon-Michel Bissig et Sébastien Desfayes, démissionnaires (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B)<sup>1</sup>.**

**Le président.** L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent présenter un candidat. Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). J'ai le grand honneur de présenter aujourd'hui trois candidats d'Ensemble à gauche pour le poste de représentant au conseil d'administration de Naxoo 022 Télégénève SA. Ces trois candidats ont le mérite de s'être battus pour les intérêts de cette boîte dans le cadre du référendum qui a été mené. Ils ont le plus grand mérite encore d'adhérer à la feuille de route que vous allez recevoir sur votre table, le projet de résolution R-178. Il s'agit – honneur aux dames – de M<sup>me</sup> Maria Pérez, permanente de SolidaritéS, qui s'est beaucoup engagée dans la campagne référendaire. Elle connaît extrêmement bien cette boîte et elle est absolument déterminée à faire avancer cette entreprise.

C'est le cas aussi des deux messieurs qui l'accompagnent sur notre liste, M. Pierre Gauthier, que vous connaissez aussi, qui a une formation de psycho-

---

<sup>1</sup> Motion d'ordonnement, 6196.

logue, de journaliste, qui a été délégué pour le Comité international de la Croix-Rouge, qui a eu de nombreuses occupations, qui a fait partie de la Constituante, qui est tout à fait apte et qui connaît aussi très bien cette entreprise. Je présente enfin M. Pierre Vanek, que tout le monde connaît aussi, qui, entre autres – et ce n'est pas la première fois – siège au conseil administration des Services industriels de Genève. Il est aussi député au Grand Conseil et il a été élu à la Constituante, où il a eu l'élégance de se retirer pour laisser la place à une dame afin de respecter la parité.

Je vous propose donc de voter pour un paquet groupé qui défendra les intérêts de la Ville, les intérêts des citoyennes et des citoyens de ce canton: M<sup>me</sup> Maria Pérez, MM. Pierre Gauthier et Pierre Vanek. (*Brouhaha.*)

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers camarades, le groupe de l'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter la candidature de M<sup>me</sup> Leila Emamzadah, qui est une jeune femme d'une trentaine d'années. J'insiste un peu sur cet aspect puisque, depuis plusieurs élections, l'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter des femmes. Nous espérons que vous serez sensibles à cet effort. M<sup>me</sup> Emamzadah est juriste, elle terminera son stage d'avocat d'ici à quelques mois. Elle a été assistante parlementaire il y a quelques années pour la députation de l'Union démocratique du centre; elle l'est aujourd'hui pour les conseillers municipaux. Elle a donc suivi avec attention – et depuis le début – le dossier Naxoo, qu'elle connaît particulièrement bien. C'est la raison pour laquelle nous proposons sa candidature, afin qu'elle puisse défendre au mieux, et en connaissance de cause, ce dossier quelque peu complexe qui nous occupe depuis plus de deux ans maintenant. Nous vous remercions par avance de voter pour elle.

**Le président.** Merci, Monsieur Bertinat. Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Marie Barbey, je salue à la tribune l'un de nos anciens collègues, M. Salvatore Vitanza. Madame Marie Barbey, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter la candidature de M<sup>me</sup> Sophie Tochon, qui est titulaire d'un master en sciences politiques, d'une formation d'expert-comptable et d'un master en business et administration de l'Ecole des hautes études commerciales de Genève. Elle a eu l'occasion, durant ces différentes expériences professionnelles, de mettre en place des systèmes de contrôle interne, d'analyse des risques, d'optimisation des processus ou encore de *business plan*. Elle sera

donc tout à fait à même de défendre les intérêts de l'entreprise dans le dossier Naxoo. Je vous remercie par avance de votre soutien.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois a le plaisir de présenter la candidature de M. Pascal Spuhler, entrepreneur depuis l'âge de 18 ans. Il nous semble important, en effet, d'avoir un regard d'entrepreneur indépendant dans ce conseil d'administration. Il est aussi, comme vous le savez tous, député au Grand Conseil, où il préside la commission fiscale et la commission des pétitions. Je vous prie d'accueillir avec bienveillance cette candidature.

**Le président.** Merci, Monsieur Medeiros. Je redonne la parole à M. Bertinat sur le même thème, j'imagine...

**M. Eric Bertinat** (UDC). Oui, je m'excuse de revenir une deuxième fois, mais c'est quand même incroyable que nous devons demander le nom des candidats. Je me permets de rappeler le nôtre parce qu'il y avait du bruit et que certains l'ont mal entendu. Son prénom est Leila et son nom est Emamzadah, en un mot. Mais je trouve incroyable que nous votions, comme ça, sans même avoir une liste de candidats! Je pense que cela pourrait être corrigé à l'avenir. (*Remarque de M. Vanek.*)

**Le président.** Monsieur Vanek, les candidatures ont été présentées... (*Remarque.*)

**M. Pierre Vanek** (EàG). Monsieur le président, ce n'est pas pour les candidatures, mais j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Eric Bertinat. La moindre des choses dans une élection, en effet, c'est que les listes des différents candidats soient distribuées au préalable avec, si possible, un petit curriculum vitae de chacun. C'est la procédure ordinaire dans toutes sortes d'instances. Nous, en tout cas, pour le bloc de candidats que nous avons présentés, qui défendront le point de vue des référendaires contre la vente de Naxoo... (*Protestations.*)

**Le président.** Monsieur Vanek, ce n'est pas ça l'objectif! Vous ne dites pas ça!

*M. Pierre Vanek. ... nous avons transmis des curriculum vitae...*

**Le président.** Je vous coupe la parole, Monsieur Vanek! (*Le micro de M. Vanek est coupé.*) Monsieur Vanek, vous n'êtes plus entendu par l'extérieur. C'est terminé, s'il vous plaît! Asseyez-vous! (*Remarque.*) Non! Monsieur Vanek, je vous demande de sortir! C'est tout. (*M. Vanek se rassied.*) Bon, vous êtes assis, maintenant c'est bon, vous respectez le fonctionnement!

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle les noms et je vous prie de les noter, autrement nous n'allons pas nous en sortir, s'il faut à nouveau faire 80 photocopies: M<sup>me</sup> Sophie Tochon pour le Parti démocrate-chrétien, M<sup>me</sup> Leila Emamzadah pour l'Union démocratique du centre, M. Pierre Vanek, M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Pierre Gauthier pour Ensemble à gauche, et M. Pascal Spuhler pour le Mouvement citoyens genevois. (*Brouhaha.*) Ils ont été présentés, mais je sais qu'il a été difficile d'entendre parce que tout le monde parle en même temps, c'est aussi simple que cela...

J'invite maintenant les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer. Dès que vous aurez terminé, vous viendrez annoncer à M. Touma le nombre de bulletins distribués à chaque groupe séparément. (*Les bulletins sont distribués et les membres du Conseil municipal votent.*) Il a été distribué 73 bulletins, j'invite les huissiers à les recueillir auprès des votants.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires les accompagnent. (*Brouhaha.*)

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous reprenons la séance, je vous demande de faire silence, comme ça vous saurez qui est élu et qui ne l'est pas encore...

*Résultat de l'élection:*

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	72
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	0
Bulletin à soustraire:	0
Bulletins valables:	72
Majorité absolue:	37

**Le président.** Sont élues au premier tour: M<sup>me</sup> Sophie Tochon, avec 43 voix, et M<sup>me</sup> Maria Pérez, avec 39 voix.

Ont obtenu des voix: M. Pascal Spuhler: 28; M<sup>me</sup> Leila Emamzadah: 26; M. Pierre Vanek: 15; M. Pierre Gauthier: 12.

Nous procédons immédiatement à un second tour à la majorité relative pour les derniers sièges à pourvoir. Les candidatures sont-elles maintenues ou y a-t-il d'autres candidats? Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Merci, Monsieur le président, pour la seule place à pourvoir, nous maintiendrons la candidature de M. Pierre Gauthier. Nous retirons donc la candidature de M. Vanek.

**Le président.** Les autres groupes maintiennent leurs candidatures... Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins qui portent le numéro 2 et de les distribuer. Je rappelle les noms des candidats: M<sup>me</sup> Leila Emamzadah et MM. Pascal Spuhler et Pierre Gauthier. Je rappelle aussi qu'il faut inscrire un nom par feuille, sinon le bulletin n'est pas valable. Je demande aux deux huissiers de venir chercher les bulletins de vote.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les scrutateurs et les membres du bureau de se rendre à nouveau à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

*Résultat de l'élection:*

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	74
Bulletin blanc:	1
Bulletins nuls:	2
Bulletins à soustraire:	3
Bulletins valables:	71
Majorité absolue:	36

**Le président.** M. Pascal Spuhler est élu avec 30 voix.

Ont obtenu des voix: M<sup>me</sup> Leila Emamzadah: 27; M. Pierre Gauthier: 14.

*M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Sophie Tochon et M. Pascal Spuhler sont élus. (Brouhaha.)*

Election: conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées – Motion d'ordonnancement

**Le président.** Madame Maria Pérez, vous voulez refuser votre élection? (*Remarque de M<sup>me</sup> Maria Pérez.*) Nous passons au point suivant. (*Protestations.*)

**4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M. Roland Crot, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).**

**Le président.** Je donne la parole aux chefs de groupe pour qu'ils présentent leurs candidats. Monsieur Bertinat, vous avez la parole.

**M. Eric Bertinat** (UDC). L'Union démocratique du centre présente la candidature de M. Philippe Colozier, membre du comité directeur de la section Ville de notre parti. Il est proche des milieux du troisième âge et il nous a semblé être la personne la plus adéquate à vous présenter pour remplacer notre ami Roland Crot, que je tiens à remercier pour le travail qu'il a accompli jusqu'à présent.

**Le président.** L'élection est tacite.

*M. Philippe Colozier est élu.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement émanant du Conseil administratif. Elle demande de traiter en urgence le rapport D-32 A et les projets de délibération PRD-70 et PRD-71. Ces points doivent être traités pour permettre à l'administration de débloquer la tranche de dotation. Personne ne prend la parole pour le Conseil administratif...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 41 oui contre 12 non (2 abstentions).

**Le président.** Ces objets seront traités après les questions orales.

## 5. Questions orales.

**Le président.** C'est bien une question orale, Monsieur Gisselbaek? D'accord, alors je vous donne la parole.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Oui, c'est une question, Monsieur le président. J'aimerais bien qu'on me dise pourquoi, lorsque quelqu'un est élu, ce dernier n'a pas l'occasion de s'exprimer sur cette élection, s'il le désire, ce qui a été le cas de M<sup>me</sup> Pérez. C'est une question que je pose aux gardiens de l'ordre, Madame la maire, par exemple.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.* Je n'en sais rien.

*M. Morten Gisselbaek.* Voilà, elle n'en sait rien, mais j'aurai posé la question, car M<sup>me</sup> Pérez désirait prendre la parole à propos de son élection.

**Le président.** M<sup>me</sup> Maria Pérez a été élue, à sa demande, dans un vote absolument légal avec un scrutin correct. Si elle ne veut plus être élue, elle a d'autres moyens; elle peut démissionner. Mais il n'y a pas de problème, c'est comme ça, elle a été élue, point final! Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif et a trait au magazine *Vivre à Genève*. J'ai vu que le dernier ou l'avant-dernier numéro avait été imprimé à l'Imprimerie Saint-Paul, à Fribourg. J'aimerais bien savoir pourquoi il a été imprimé en dehors du canton, alors qu'on faisait une rotation, il me semble, entre les imprimeries genevoises. Effectivement, à l'époque, le *Courrier* était imprimé à l'Imprimerie Saint-Paul; c'était un soutien indirect au *Courrier*. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Par conséquent, il n'y a aucune raison que ce magazine soit imprimé à Fribourg. Je demande à ce qu'il le soit à Genève, mais j'aimerais quand même des explications.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que la liste est close pour les questions orales. Madame la maire, je vous en prie...

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Merci, Monsieur le président. Monsieur Sormanni, M<sup>me</sup> Rys, votre collègue, a posé à peu près la même question il y a deux

mois. Il lui a été répondu que le coût de publication et d'impression de *Vivre à Genève* rentrait dans les seuils de marchés publics. La Ville de Genève a donc fait un marché public, et l'offre la mieux notée a été celle de l'Imprimerie Saint-Paul. C'est donc elle qui a le contrat pendant deux ans. Deux entreprises genevoises étaient compétitives. Malheureusement, l'une d'elles, alors qu'elle devait être assurée pour un minimum de 5 millions de francs, ne s'est assurée que pour 3 millions de francs, ce qui l'a disqualifiée. Quant à la seconde, qui avait aussi une offre compétitive, elle n'a pas signé son cahier de soumissionnaire. Résultat: elle a également été disqualifiée. Mais je vous rejoins, j'aurais préféré, à titre personnel, que *Vivre à Genève* soit imprimé à Genève. C'est donc l'Imprimerie Saint-Paul – et tant mieux pour elle – qui imprimera *Vivre à Genève* durant deux ans.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Ma question concerne l'immeuble situé au 54, route de Frontenex, dit villa Ambrosetti. Il y a deux ans, ce parlement a voté un crédit d'étude de 400 000 francs. Il était au départ de 702 000 francs, puis il a été amputé parce que des éléments du projet ne nous avaient pas plu. J'aimerais savoir où en est ce dossier et quand un crédit de réalisation sera déposé devant ce parlement?

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain. Monsieur Eric Bertinat, vous avez la parole.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Elle concerne la Gérance immobilière municipale (GIM). Je voudrais évoquer le cas du Chalet du Bois de la Bâtie. Depuis 2003 – c'est M. Pagani, sauf erreur, qui l'avait dit – ce restaurant est insalubre. Il est toujours ouvert, mais il a de gros problèmes d'étanchéité, puisqu'il pleut à l'intérieur. Or, en me baladant, j'ai vu des fils électriques sortir des potelets situés sur la terrasse. Je trouve cela dangereux. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est de l'entretien de ce chalet, voire de l'autre restaurant qui surplombe le viaduc de la Jonction, car il y a pour le moins beaucoup de laisser-aller au niveau de l'entretien.

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain. Monsieur Jean-Philippe Haas, vous avez la parole.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Je reviens sur une question que j'ai posée il y a un mois, un mois et demi. J'ai été à nouveau interpellé par des personnes

## Questions orales

concernant le bassin situé à l'entrée gauche du Muséum d'histoire naturelle, s'agissant plus particulièrement des poissons. Je crois que vous m'aviez répondu, Monsieur le magistrat, que ce bassin ne serait pas bouché. J'ai eu un autre avis tout à fait différent émanant d'un haut fonctionnaire, opérationnel au niveau du musée, selon lequel ce bassin serait complètement clôturé. Il y aurait une œuvre d'art, il n'y aurait plus d'eau ni de poissons. (*Remarque.*) Si je peux finir, ce serait très aimable... Donc, ma question est très claire: j'aurais voulu savoir si ce bassin sera bouché – pour des raisons de sécurité, m'a-t-on dit – alors même qu'il y avait une grille à 10 cm qui répond à toutes les normes de sécurité. J'aimerais une réponse très claire de la part des magistrats. Je ne sais pas si je dois m'adresser à M. Barazzone, qui s'occupe des fontaines, à M. Pagani, qui s'occupe des travaux, ou à M. Kanaan qui, lui, s'occupe de la culture. Mais j'aimerais une réponse très claire.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je vous donne déjà un bout de réponse, Monsieur le conseiller municipal, et il y aura un complément demain. Effectivement, ce parc sera réaménagé, vous le savez. Nous avons, notamment, reçu une œuvre d'art que nous avons promis il y a plusieurs années d'installer dans ce parc. Le réaménagement a été discuté dans nos services respectifs. Au passage, il y a certaines conséquences qui n'avaient pas bien été évaluées, notamment le déplacement du fameux taureau. Je vous rappelle que j'ai pris la décision de rétablir le fameux taureau, si populaire dans le quartier, dans un autre endroit digne de ce parc.

En revanche, il est exact – il y a peut-être eu des malentendus – que ce bassin n'a pas d'avenir sous cette forme. Les poissons vont très bien. Je vous préciserai demain où ils sont. Ils ont été déplacés dans de très bonnes conditions. Ils sont en excellente santé. Ils sont d'ailleurs dans un endroit nettement plus adéquat, en termes d'hygiène, puisque les gens déversaient beaucoup de choses dans ce bassin. Je rappelle, au passage, que c'est un Musée d'histoire naturelle, pas un jardin zoologique... Les poissons ont donc été déplacés, et je vous préciserai demain où ils sont.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. J'annonce également l'absence, jusqu'à 19 h, de M. le conseiller administratif Barazzone, et je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, je suis sûr qu'elle pourra y répondre. Nous sommes nombreux maintenant à nous réjouir que le Bateau Lavoir, qui accueille les estivants, puisse nous offrir bien du plaisir, notamment par les mets qu'il propose. J'ai entendu dire que les jeunes qui

officiaient sur le Bateau Lavoir venaient surtout de La Boîte à boulots. J'aurais donc souhaité savoir si on était toujours dans le cadre du programme du Bateau Lavoir, qui était un programme de formation et d'insertion pour les jeunes en difficulté, ou si on avait dévié en offrant tout simplement du boulot à ceux qui se présentent au Bateau Lavoir.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** A mon sens, on est vraiment dans la cible du projet. D'ailleurs, nous avons reçu l'évaluation, puisque, vous le savez, le Bateau Lavoir dispose d'une subvention du Fonds chômage pour son travail d'intégration et d'insertion des jeunes entre 18 et 25 ans, en leur proposant une première expérience professionnelle. Cela étant, il s'agit vraiment d'une première expérience socioprofessionnelle. Ce sont des stages, des stages courts, où les objectifs sont d'arriver à l'heure, d'écouter les consignes et de les respecter. On est vraiment dans un accueil, dans un travail qualifié de «bas seuil». On n'est pas, à ce stade, dans un travail de qualification qui amènerait à l'École hôtelière de Genève.

Donc, selon moi, et selon les documents que nous avons reçus encore récemment à la commission consultative du Fonds chômage, on est tout à fait dans la cible du projet. Si vous voulez plus d'informations, je pourrai vous faire suivre le rapport qui nous a été fourni. Je ne pense pas que les jeunes viennent de La Boîte à boulots, mais de BAB-VIA (La Boîte à boulots vers l'intégration et l'autonomie), et il y a peut-être certaines personnes qui, dans BAB-VIA, travaillent à La Boîte à boulots, d'où la confusion. Mais, à mon sens, et par rapport aux documents reçus, on est toujours dans la cible du projet.

**Le président.** Merci, Madame la maire. Je tiens à saluer le retour de M. Rumo, ça me fait plaisir... (*Applaudissements.*) Monsieur Adrien Genecand, vous avez la parole.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. J'ai été alerté par des parents d'enfants qui fréquentent la crèche du parc Bertrand. Apparemment, plusieurs enfants se sont déjà blessés en heurtant des radiateurs. Les parents d'élèves ont demandé à ce qu'on protège ces radiateurs, ce qui n'a, semble-t-il, toujours pas été fait pour des raisons patrimoniales. Ma question est très simple: le patrimonial, en plus de gagner généralement contre l'écologie, va-t-il gagner sur la sécurité de nos enfants?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie d'attirer l'attention de la magistrate sur ce problème et de

relayer les préoccupations des parents. Je vais tout de suite informer M<sup>me</sup> Sandra Capeder de la situation. Il est évident que nous y remédierons si, effectivement, les radiateurs représentent un danger.

**M. Guy Dossan (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. On peut lire et vous entendre dire, Madame la conseillère administrative, tout le bien que vous pensez de la Fête des voisins. Pourrait-on alors vous demander que vos services, qui sont situés dans des immeubles locatifs de la Ville de Genève, montrent l'exemple? Parce que c'est bien, mais je n'ai pas vu que la direction du Service social, par exemple, qui est au rez-de-chaussée d'un immeuble de la Ville, avait organisé la Fête des voisins, ce qui est pour le moins curieux!

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Evidemment que le Service social, à travers ses unités d'action communautaire, fait en sorte que les habitantes et les habitants puissent fêter vendredi cette onzième édition de la Fête des voisins! Les collaboratrices et les collaborateurs sont aussi des habitantes et des habitants, je suis donc persuadée que les uns et les autres feront en sorte que les choses se fassent dans les immeubles. Concernant l'emplacement où le Service social a son arcade, je me renseignerai.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone, malheureusement en son absence – vous transmettez, Monsieur le président. Elle concerne la salubrité en Ville de Genève. En 2010, on a eu «Boris», hélas sous Prozac à l'époque, mais tout arrive... On a eu, en 2013, la boule de déchets sur la plaine de Plainpalais et on a maintenant, en 2014, la campagne d'affichage «La sale affaire». Beaucoup d'argent a été dépensé en campagnes publicitaires, avec un effet visuel parfois intéressant, parfois pas vraiment. Il y a eu des boulots pour les boîtes de communication, ce qui est plutôt positif. La question est très simple: quel est le bilan, aujourd'hui, de toutes ces campagnes, qui visent à améliorer la salubrité en Ville de Genève?

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Nous avons appris par la presse qu'il y avait de nouveau eu un cambriolage et des déprédations à l'école des Allobroges, je crois. Je voudrais savoir quelles mesures sont prises par nos autorités pour la sécurité des bâtiments scolaires en général, étant donné que ce n'est de loin pas la seule école qui a fait l'objet de ce genre de faits délictueux. Des cycles d'orientation ont aussi été touchés, bien entendu. Mais là je m'adresse aux autorités de la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Il ne s'agit pas de l'école des Allobroges mais de l'école de Geisendorf. Sur les aspects liés à la sécurité, je pense que la question doit être relayée à M. Barazzone, puisque c'est lui qui est en charge de la sécurité sur le territoire municipal, par le biais des agents de la police municipale. (*Remarque de M<sup>me</sup> Magnin.*)

**Le président.** Attendez, ce n'est pas ainsi, Madame Magnin! Il faut prendre la parole. On ne fait pas un dialogue comme ça, entre nous, gentiment. Et vous ne pouvez même pas parce que nous sommes dans le tour des questions orales. Madame Alder, vous répondrez demain? (*Remarque.*) M. Barazzone vous répondra demain, Madame la conseillère municipale. Monsieur de Kalbermatten, vous avez la parole.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Je profite que M. Sami Kanaan soit encore là, puisque je ne savais pas s'il allait partir ou s'il attendait la question... J'ai appris avec stupeur que vous aviez refusé à une production brésilienne d'aller tourner dans des immeubles de la Ville... (*Rires.*) Je voulais comprendre pourquoi. (*Exclamations.*) Pourquoi l'avez-vous refusé, alors que la *telenovela* est très répandue et populaire au Brésil? Cela nous aurait permis d'attirer passablement de Brésiliens dans notre excellente ville. (*Exclamations.*) Je pensais qu'il aurait été opportun de dire oui à leur venue, à leur tournage. Je voulais aussi savoir si la Ville de Genève avait une politique au sujet des tournages qui pouvaient avoir lieu sur le territoire communal. Je serais donc curieux d'entendre les raisons du refus – du moins je l'ai compris ainsi – et de connaître bien sûr votre stratégie au niveau des tournages dans les bâtiments de la Ville de Genève.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je remercie M. de Kalbermatten de me donner l'occasion d'apporter quelques précisions à ce sujet, parce que l'article de presse était incomplet. Nous sommes évidemment favorables à l'accueil de tournages à Genève en général, que ce soient des séries de télévision, des films ou des clips de toutes sortes, parce qu'ils peuvent participer à la promotion de la ville. Il y a des villes qui ont d'ailleurs mis en place de véritables départements qui prospectent pour gérer les demandes de tournage sur tous les plans. Cela étant, elles n'ont parfois même pas besoin de prospecter, comme à Paris, par exemple, parce que les gens viennent naturellement.

Genève y est donc favorable. Genève Tourisme avait négocié pour que cette équipe de tournage vienne à Genève plutôt qu'à Zurich. Ils ont juste oublié de nous consulter. Ils ont donné leur feu vert pour les institutions culturelles de la Ville de Genève sans nous consulter. Or, si on avait valorisé les institutions cultu-

relles de la Ville de Genève, j'aurais évidemment été très favorable. En revanche, je refuse de brader nos institutions en en faisant des sièges de banques dans des *telenovelas* brésiliennes, puisque, dans le cas d'espèce, le Musée Ariana devenait le siège d'une banque... (*Brouhaha.*) Je ne suis pas certain que montrer en ce moment des sièges de banque soit la meilleure promotion imaginable, y compris au Brésil...

Nous allons donc tirer les leçons de cette opération pour avoir une meilleure coordination avec Genève Tourisme, mais, comme je vous l'ai dit, je suis favorable à ces tournages sur le principe. Il y a moyen, si on nous avertit à temps, de définir les modalités d'une collaboration. Mais nous ne voulons pas être pris au dépourvu avec un préavis de même pas vingt-quatre heures, en réalité, puisque le feu vert avait été donné à l'agence concernée avant même que je n'en sois informé. Après coup, on m'a dit que ce serait bien que je sois d'accord...

Les paramètres concrets de cette opération n'étaient pas très heureux. Je veux bien valoriser les sites culturels de la Ville de Genève, mais il serait bien d'y être associé. Cela étant, je ne veux pas qu'ils soient bradés de cette manière, d'autant que nous faisons un travail concret de promotion. La Nuit des musées a été un énorme succès, notamment au Musée Ariana, qui n'a pas désempilé. Toutes les institutions muséales privées et publiques ont eu un énorme succès, et là est la vraie promotion. Donc, comme je vous l'ai dit, sur le principe, nous y sommes favorables, mais il faut juste que les conditions de tournage soient discutées correctement en amont, de cas en cas.

*M. Alain de Kalbermatten.* Et la stratégie?

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Eh bien, je l'ai dit, il faudrait que nous nous coordonnions avec Genève Tourisme, s'ils veulent bien se coordonner avec nous...

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et concerne les locaux commerciaux et les bureaux vides de la Ville de Genève. Je voudrais savoir s'il existait des statistiques. Combien y a-t-il de bureaux vides à la GIM et combien nous coûtent-ils?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** J'ai entendu la première partie de la question: combien y a-t-il de bureaux vides actuellement à la GIM? Votre deuxième question, si j'ai bien compris, est combien coûtent-ils? (*Remarque de M<sup>me</sup> Courvoi-*

*sier.*) Ah, vous voulez parler du manque à gagner en raison du loyer qui ne serait pas perçu. De tête, je ne sais pas, on vous répondra demain. Je ne serai pas là, puisque je serai à l'Association des communes genevoises, mais je demanderai à M<sup>me</sup> Alder de vous répondre; je lui fournirai des données chiffrées.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Il semble qu'il soit quasiment impossible de nager dans les piscines entre 12 h et 14 h et 17 h et 19 h, pour les personnes qui décident de faire des longueurs – je ne parle pas de celles qui veulent juste barboter. Une des raisons serait le fait que de plus en plus de clubs occupent les piscines. J'aimerais savoir si des mesures sont envisagées pour permettre aux personnes qui travaillent, qui ne peuvent donc pas aller à la piscine en dehors de ces heures, de pouvoir à nouveau nager correctement.

**Le président.** Pas de réponse... Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole.

**M. Simon Brandt** (LR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder ou peut-être à M. Pagani. Elle concerne le préau de l'école de Contamines, qui sera touché par le chantier de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). En effet, une sortie de secours sera implantée à proximité et cela rendra le terrain de football de l'école inaccessible. J'aimerais donc vous demander si vous pensez prendre des mesures pour aménager un terrain de football provisoire dans le préau, par exemple dans le préau extérieur où il y a actuellement un terrain de basket. Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter deux buts de football?

**Le président.** Il vous sera répondu demain. Monsieur Rudaz, vous avez la parole.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui est momentanément absent et qui viendra demain. Elle a trait à la sécurité des votes fédéraux, cantonaux et communaux de notre ville. J'ai suivi un président de local de vote. Jusqu'à présent, jusqu'à dimanche, deux policiers assermentés venaient récupérer les urnes et les résultats, mais il paraît que la majorité de droite à Genève s'est entendue pour faire transporter les urnes par une entreprise privée. A ma grande stupéfaction, après trois heures d'attente, un homme est arrivé. Il arrivait directement de la «libre circulation» et il ne dépendait pas de nos institutions. Alors, si on veut liquider la Suisse, on peut la liquider, pourquoi pas! Faites ce que vous voulez, mais j'aimerais bien que la police municipale

qui, je crois, est encore composée de Suisses – Noirs ou Blancs, voire d’origine portugaise, peu importe – s’assurent de la sécurité, du transport de nos urnes. Je pose donc la question: est-ce que cela vous intéresse, Monsieur le magistrat, d’essayer de faire quelque chose pour défendre encore la communauté de notre pays, ou bien pas?

**Le président.** Merci, Monsieur Rudaz, j’imagine qu’il vous sera répondu demain. Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Ma question s’adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, il n’y a pas longtemps, nous avons accepté une proposition qui demandait des travaux de sécurisation du quartier des Genêts et de l’entourage de son école. L’été dernier, nous avons installé à grands frais un ralentisseur en haut de la rue Maurice-Braillard, qui a fait très bien son travail et qui, en effet, a obligé les gens à ralentir. Sauf qu’on a peut-être oublié d’y mettre une touche de peinture dessus pour que les gens le voient... Or, maintenant – j’ai vu cela il y a une dizaine de jours – le ralentisseur a quasiment disparu, ce qui fait que les voitures se croient de nouveau sur un circuit et rentrent dans notre quartier sans plus s’arrêter. Elles ne circulent en tout cas certainement pas à 30 km/h, mais à plus de 50 km/h. Nous avons un ralentisseur; nous avons une pente douce... J’aimerais donc savoir ce qui s’est passé, étant donné le prix qu’on a mis dans ce ralentisseur! Je vous remercie, Monsieur Pagani.

**Le président.** Il vous sera répondu demain.

**M. Lionel Ricou (DC).** Ma question s’adresse à M. Pagani. Je l’ai déjà posée lors de la dernière session; comme il ne m’a pas été répondu, je la pose à nouveau. Elle concerne un projet de vos services, Monsieur le magistrat, qui consiste à supprimer la piste cyclable de la rue Caroline, aux Acacias, pour élargir le trottoir de l’autre côté de la rue. C’est un projet curieux, parce que la piste cyclable est bien utilisée. Je voulais donc connaître les intentions du magistrat sur cette question.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, si ma mémoire est bonne, je vous ai répondu la dernière fois qu’il y avait, effectivement, un nouveau projet d’aménagement qui vise à élargir le trottoir – mais j’ai

l'impression que cela ne vous a pas été transmis – et, en conséquence, à remettre la piste cyclable dans la circulation. La Direction générale des transports nous a proposé cet aménagement dans la mesure où cette rue fait partie du réseau primaire, donc du réseau d'entrée dans notre ville.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif en tant que tel. Nous avons le plaisir de fêter les voisins ce 23 mai. C'est une manifestation importante aux yeux du Conseil administratif. C'est une fête sociale, solidaire, intergénérationnelle, de proximité. Or, je viens d'apprendre – une affiche au bas de mon immeuble le dit – que la Ville est incapable de fournir les bancs et les tables pour l'événement à cause des fêtes du bicentenaire. Alors je commence à m'inquiéter: que se passe-t-il exactement? La Ville n'aurait-elle déjà plus les moyens de sa politique sociale?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Ecoutez, c'est vrai qu'un bicentenaire, ce n'est pas tous les jours. Celui-là tombe sur le jour de la Fête des voisins, et tous les équipements dont disposait le Service logistique et manifestations (LOM) ont effectivement été réquisitionnés. Mais sachez quand même que la plupart des habitantes et des habitants qui participeront à cette Fête des voisins vont s'organiser. Chacun a quelques chaises, une table pliante de camping, alors je crois que l'esprit de la fête l'emportera sur ce désagrément en termes de logistique. Et je suis sûre que les uns et les autres le comprendront, car le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, ce n'est pas tous les jours.

**M. Vincent Subilia** (LR). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pagan et concerne le bastion de Saint-Antoine. Je crois que chacun, dans cette enceinte, apprécie les efforts menés par la Ville, respectivement par le Canton, pour valoriser notre héritage patrimonial, mais je crois que chacun a aussi à cœur de voir les réalisations que nous avons sous nos yeux avancer à un certain rythme. Or, celles-ci ne semblent pas progresser. Certes, vous me direz qu'elles sont souterraines et donc peu visibles, mais j'aurais aimé savoir si un délai avait été fixé pour qu'elles puissent progresser, car chacun conviendra aussi que, entre les rénovations du collège Calvin, qui semblent ne jamais finir, et l'état de vétusté du Musée d'art et d'histoire et des travaux que nous appelons de nos vœux, il y a à nouveau un point noir très dommageable à l'entrée de cette Vieille-Ville. J'aurais donc aimé vous entendre, Monsieur le magistrat, et surtout vous entendre prendre des engagements, qui seraient suivis ensuite des effets que nous savons que vous leur donnerez.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord je suis très intéressé par les découvertes régulières qui sont faites sur ce site, et j'en suis très content. C'est quelque chose d'exceptionnel. J'ai donc bouclé la proposition que je vous avais soumise pour aménager ce bastion, puisqu'il s'agit en fait de réaliser un nouveau projet en fonction des découvertes que nous avons faites et de leur valorisation. Je me suis engagé, avec le conseiller d'Etat, devenu «gouverneur», M. Longchamp, lorsqu'il était en charge de l'aménagement, à reconsidérer l'ensemble de ce site et à faire une étude pour valoriser ces découvertes, car leur qualité correspond exactement au niveau d'intérêt du site de la cathédrale Saint-Pierre. (*Brouhaha.*)

Mais, comme vous le savez, la loi cantonale étant ce qu'elle est, c'est le département de M. Antonio Hodgers qui dirige les travaux. Ils sont donc sous l'autorité de l'archéologue cantonal. Il lui revient d'en définir les termes. Nous sommes donc soumis à ces aléas. Cela dit, je ne vais pas en faire une histoire juridique. Je pense que tout ce qui se découvre aujourd'hui permet de documenter, de réinterpréter l'histoire de notre ville. Je comprends que ce problème d'esthétique pose un problème, mais, face à l'histoire, l'esthétique a peu de valeur, Monsieur le conseiller municipal...

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne «Janus», notre fameuse tortue à deux têtes, emblème du Muséum d'histoire naturelle. Je crois ne pas l'avoir vue depuis un moment, et beaucoup de personnes ont la même interrogation. Je rappelle que «Janus» est une tortue à deux têtes, comme son nom l'indique, et qu'elle souffre depuis longtemps d'une maladie qui l'oblige à suivre un traitement particulier. Je me demandais, d'une part, où en était sa santé, d'autre part, comment on envisageait la suite par rapport à cet emblème du Muséum, puisque, selon moi et pas mal de personnes, celui-ci ne devrait pas être un animal trop fragile pour être ainsi exposé au public.

**Le président.** M. Kanaan n'étant pas là, je pense qu'il vous sera répondu demain, Madame. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Ma question s'adresse au Conseil administratif. Une villa vide appartenant à la Ville, située au chemin du Trait-d'Union, a été occupée récemment. J'ai déjà posé il y a deux mois une question concernant une autre villa aux Eaux-Vives, qui n'était que peu ou pas utilisée, selon les voisins. La Ville possède-t-elle d'autres objets immobiliers inoccupés, qui ne soient pas vacants, bien sûr, mais vides, qu'il s'agisse d'immeubles de logements ou de

bureaux? Cela rejoint une autre question posée ce soir. Si oui, pouvez-vous nous en faire une liste? Et comment procédez-vous dans de tels cas?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Je vous en fournirai la liste.

**Le président.** Demain donc. Monsieur Gary Bennaim, vous avez la parole.

**M. Gary Bennaim (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder, qui est férue de technologies récentes, qui sait utiliser son ordinateur, son iPad, son iPhone, et qui devrait s'étonner du fait que les inscriptions au parascolaire prennent près d'une heure et demie, alors que les enfants reviennent chaque année et que leurs intolérances alimentaires, par exemple, n'ont probablement pas changé.

Je pense que c'est quelque chose qu'on pourrait aisément organiser sur internet – et à relativement bas prix – pour les inscriptions qui sont faites pour les années suivantes. On peut imaginer que l'inscription pour les premières années nécessite de se déplacer, mais on peut également prévoir de grandes cases pour que les parents puissent commenter directement en ligne, ce qui leur permettra de ne pas faire la queue bêtement le week-end.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, effectivement, comme vous, je suis férue de nouvelles technologies. S'agissant des inscriptions au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), c'est une question que nous avons soulevée au niveau du comité. Il apparaît important, pour la direction du GIAP, qu'il y ait un moment physique d'échange avec les parents parce que, la plupart du temps – mais ce n'est peut-être pas votre cas – les gens remplissent mal les formulaires.

S'agissant des intolérances alimentaires, je crois que ce n'est pas M<sup>me</sup> Theubet qui me contredira, elles peuvent survenir à n'importe quel âge de la vie de l'enfant. Oui, nous réfléchissons et nous essayons constamment d'être plus performants pour faciliter la vie des familles, mais il n'est pas inutile, en effet, que le personnel du GIAP puisse voir les parents pour discuter, de la même façon qu'on le fait pour les inscriptions au niveau du Bureau d'information petite enfance (BIPE). Il est aussi important que le personnel du BIPE puisse voir les familles pour examiner les conditions d'accueil. Mais j'entends bien que pour une frange de la population, dont vous faites partie, cet exercice soit considéré comme inutile.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, nous interrompons maintenant le tour des questions orales. A 20 h 30, nous reprendrons nos travaux, d'abord avec le vote des motions d'ordonnement – uniquement le vote des urgences – puisque l'une d'entre elles sera traitée, si elle est acceptée, avec le point 66 bis de notre ordre du jour, le rapport PR-1063 A. A la suite de cela, nous traiterons les deux objets du Conseil administratif à renvoyer. Nous traiterons ensuite les affaires liées à la Fondetec, puis nous entamerons le dossier du Grand Théâtre avec le rapport PR-1063 A, la motion M-1135 et le rapport P-299 A, ainsi que la demande du Parti libéral-radical.

Nous reprendrons les questions orales après la lecture de la lettre de démission de M. Zaugg, puisqu'il y a encore des inscrits, à la suite de quoi nous suivrons le cours normal de nos travaux en fonction de notre ordre du jour. J'espère que c'est clair pour tout le monde, mais soyez là à 20 h 30!

## **6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **7. Interpellations.**

Néant.

## **8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6194
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6194
3. Election de trois représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA, en remplacement de M <sup>me</sup> Marie-Claire Moinat et de MM. Philémon-Michel Bissig et Sébastien Desfayes, démissionnaires (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .	6197
4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M. Roland Crot, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .	6202
5. Questions orales . . . . .	6203
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6215
7. Interpellations . . . . .	6215
8. Questions écrites . . . . .	6215

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*